

Déclarations prospectives et mesures non conformes aux PCGR

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les communications publiques de la Banque de Montréal comprennent souvent des déclarations prospectives, écrites ou verbales. Les documents affichés sur le présent site Web contiennent de telles déclarations, qui peuvent aussi figurer dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou dans d'autres communications. Toutes ces déclarations sont énoncées sous réserve des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*, et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et elles sont conçues comme des déclarations prospectives aux termes de ces lois. Les déclarations prospectives peuvent comprendre notamment des observations concernant nos objectifs et nos priorités pour l'exercice 2010 et au-delà, nos stratégies ou actions futures, nos cibles, nos attentes concernant notre situation financière ou le cours de nos actions et les résultats ou les perspectives de notre exploitation ou des économies canadienne et américaine.

De par leur nature, les déclarations prospectives exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Il existe un risque appréciable que les prévisions, pronostics, conclusions ou projections se révèlent inexacts, que nos hypothèses soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces prévisions, pronostics, conclusions ou projections. Nous conseillons aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs.

Les résultats réels ayant trait aux déclarations prospectives peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les changements de politique monétaire, l'intensité de la concurrence dans les secteurs géographiques et les domaines d'activité dans lesquels nous œuvrons, les changements de législation, les procédures judiciaires ou démarches réglementaires, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information que nous obtenons sur nos clients et nos contreparties, notre capacité de mettre en œuvre nos plans stratégiques, de conclure des acquisitions et d'intégrer les entreprises acquises, les estimations comptables critiques, les risques opérationnels et infrastructurels, la situation politique générale, les activités des marchés financiers internationaux, les répercussions de guerres ou d'activités terroristes sur nos activités, les répercussions de maladies sur les économies locales, nationales ou mondiale, les répercussions de perturbations des infrastructures publiques telles que les perturbations des services de transport et de communication et des systèmes d'alimentation en énergie ou en eau et les changements technologiques.

Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient influencer défavorablement sur nos résultats. Pour de plus amples renseignements, le lecteur peut se reporter aux pages 32 et 33 du Rapport annuel 2009 de BMO, qui décrivent en détail certains facteurs clés susceptibles d'influer sur les résultats futurs de BMO. Les investisseurs et les autres personnes qui se fient à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque de Montréal doivent tenir soigneusement compte de ces facteurs, ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. La Banque de Montréal ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par elle-même ou en son nom, sauf si la loi l'exige. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée dans le but d'aider nos actionnaires à comprendre notre situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes terminées à ces dates ainsi que nos priorités et objectifs stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les hypothèses relatives au comportement des économies canadienne et américaine ainsi qu'aux conditions de marché générales et à l'ensemble de leurs répercussions sur nos activités, incluant ce qui est décrit sous la rubrique intitulée Perspectives économiques dans notre Rapport aux actionnaires pour le deuxième, sont des facteurs importants dont nous tenons compte lors de l'établissement de nos priorités stratégiques, de nos objectifs et de nos attentes pour ce qui est de nos activités. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et dans le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par les administrations publiques du Canada et des États-Unis et leurs agences.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer ses résultats, la Banque de Montréal utilise à la fois des mesures conformes aux PCGR et des mesures non conformes aux PCGR. Les lecteurs sont prévenus que les résultats et autres mesures rajustés en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et sont difficilement comparables avec des mesures similaires qu'utilisent d'autres entreprises. Le rapprochement des mesures non conformes aux PCGR et de leurs équivalents selon les PCGR, ainsi que les raisons de leur utilisation, peuvent être trouvés dans le Rapport aux actionnaires de la Banque de Montréal pour le premier trimestre de 2010 et dans son Rapport annuel 2009, qui sont accessibles sur son site Web à cette adresse : www.bmo.com/relationinvestisseurs.

Les montants non conformes aux PCGR comprennent notamment le résultat par action avant amortissement et le ratio de productivité avant amortissement, le revenu et d'autres mesures présentés sur une base d'imposition comparable (bic), des montants présentés après déduction des impôts applicables et les résultats qui excluent l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances et pour impôts.

La Banque de Montréal fournit des données complémentaires sur ses secteurs d'activité combinés afin de faciliter la comparaison avec les banques de son groupe de référence.